

Hadiths sur le statut des parents

<"xml encoding="UTF-8?>

Hadith n° 1 : le meilleur acte obligatoire

Le Commandeur des Croyants (Que la Paix soit sur lui) a dit : « La bonté envers ses parents est la meilleure action obligatoire. »

(Mizanoul Hikmah, Volume 10, page 709)



Hadith n° 2 : la meilleure des actions

Imam As-Sadiq (Que la Paix soit sur lui) a dit : « Les meilleures actions sont : le Salat à son heure spirituelle (à sa toute première heure), la bonté envers ses parents et le Djihad dans la Voie d'Allah. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 85)

Hadith n° 3 : L'attachement à ses parents

Hadiths sur la prière (la salaté)

Hadith 1: Le Rang Spécial des Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "La première chose qu'Allah a rendue obligatoire pour ma Oummah (ma Communauté) sont les cinq Prières, la première chose parmi ses actes d'adoration qui sera emmenée vers les cieux seront les cinq Prières et la première chose sur laquelle elle sera questionnée seront les cinq Prières."

(Kanzoul Oummah, Volume 7, Hadith 18859)

Hadith 2: Les Piliers de la Religion

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: "L'Islam est basé et instauré sur cinq choses: Le Salat (les Prières), la Zakat, le Hajj, le Sawm (jeûne) et la Wilayah."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 234)

Hadith 3: La Parabole des Prières

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: "La Prière est le pilier de la Religion et sa parabole est semblable au support d'une tente: quand le support reste droit, les piquets et les cordes restent droites et verticales mais quand le support se courbe, ni les piliers ni les cordes ne restent droits."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 218)

Hadith 4: Les Ressources du Salut

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a déclaré : « Pour celui qui adhère de façon appliquée aux cinq Prières (quotidiennes), celles-ci seront, pour lui, le Jour du Jugement, un moyen d'éclairage, de témoignage et de Salut. »

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18862)

Hadith 5: L'Illumination du Coeur

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit : "La Prière d'une personne est (en réalité) une lumière dans son coeur, donc, celui qui la désire peut illuminer son coeur (grâce aux prières)."

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18973)

Hadith 6: Une preuve de l'acceptation des actes

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: "La première chose pour laquelle une personne devra rendre le compte sera les Prières. Si elles sont acceptées, tous ses autres actes seront (aussi) acceptés. Mais si elles sont rejetées, tous ses autres actes seront (également) rejetés."

(Wassa'ilous-Shia, Volume 3, Page 22)

Hadith 7: La Conduite des Prophètes

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "La Prière est l'un des ordres (principaux) de la Religion, auquel est lié l'enchantement du Seigneur, Le Tout Puissant et Le Glorieux, et c'est la conduite des Prophètes."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 231)

Hadith 8: La norme de l'Islam

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "La Prière est la norme de l'Islam. Celui qui aime les prières et respecte ses limites, ses heures et ses méthodes est un vrai Croyant."

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18870)

Hadith 9: Les Bienfaits des Prières

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: « Sans doute l'Ange de la Mort repousse Satan de la proximité de celui qui aura adhéré et protégé ses Prières, et lui fait réciter le témoignage "il n'y a pas de Dieu sauf Allah et Mohammad est Son Messager" lors du moment terrifiant et effrayant (de la mort). »

(Wassa'ilous-Shia, Volume 3, Page 19)

Hadith 10: Les Prières et les Enfants

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: "Nous ordonnons à nos enfants d'accomplir les

Prières lorsqu'ils ont cinq ans, alors, vous aussi, vous devriez ordonner à vos enfants de les effectuer (mais seulement) lorsqu'ils ont sept ans."

(Wassa'ilous-Shia, Volume 3, Page 12)

Hadith 11: La Valeur des Prières

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a déclaré: "Une Prière obligatoire vaut mieux que le Hajj accompli vingt fois et il vaut mieux faire un Hajj plutôt que de donner une maison pleine d'or en charité."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 227)

Hadith 12: Le Visage de la Religion

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "Chaque chose a un visage et le visage de votre Religion est la Prière. Alors préservez-le pour que personne parmi vous ne puisse endommager et défigurer le visage de sa Religion."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 209)

Hadith 13: L'Importance des Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a déclaré: "Quand l'heure de chaque Prière approche, un ange annonce au peuple: (Ô gens!) Levez-vous et éteignez, grâce aux Prières , le feu que vous avez allumé pour vous-mêmes."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 209)

Hadith 14: Les Bénédictions des Prières

L'Émir des croyants [L'imam Ali] (que la Paix soit sur lui) a dit: "Sans doute, quand une personne s'engage dans les Prières, son corps, ses vêtements et toute chose qui l'entoure adore Allah."

Hadith 15: Le Rang des Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit:

“La Prière est à la Religion ce que la tête est au corps.”

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18972)

Hadith 16: La Purification de l'Âme

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit:

“L'exemple des cinq Prières (quotidiennes) est semblable à celui de la rivière d'eau pure qui coule devant vos maisons dans laquelle une personne se lave cinq fois par jour, qui le nettoie des saletés.”

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18931)

Hadith 17: L'engagement d'Allah

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) cite les paroles d'Allah, L'Exalté: “J'ai rendu obligatoires les cinq Prières sur ta Oummah (Communauté) et passé un engagement avec Moi-même que celui qui veille à accomplir ses Prières en respectant ses heures, Je le placerai au Paradis. Aussi, pour celui qui ne respecte pas ces heures, Je n'ai pas d'engagement (avec lui).”

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18872)

Hadith 18: Le Souvenir d'Allah

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: « Le souvenir d'Allah envers “ceux qui prient” est meilleur et supérieur à leur souvenir envers Lui. Ne L'avez-vous pas remarqué dire (dans le Saint Coran): “Souvenez-vous de Moi et Je Me souviendrai de vous.” Saint-Coran: Souratoul Baqarah (2), Verset 152.

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 199)

Hadith 19: La Bénédiction d'Allah

L'imam Ali (que la Paix soit sur lui) a déclaré:Quand" une personne se lève pour les Prières, Iblis s'approche de lui et le regarde avec envie et jalouse car il voit la Bénédiction d'Allah entourer la personne."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 207)

Hadith 20: S'Abstenir des Péchés

Il est rapporté qu'un jeune, parmi les Ansars [les Partisans de Médine], avait l'habitude, d'une part, de prier avec le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et, d'autre part, de faire des péchés et des actes corrompus. Quand le Messager d'Allah sut cela, il dit: "Un jour viendra quand ses Prières l'empêcheront de pécher. Après peu, le jeune se repentit."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 198)

Hadith 21: Comment et quand ?

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: "Quand vous offrez une Prière obligatoire, faites-le à son heure stipulée comme si c'était votre dernière Prière et vous avez peur de ne plus jamais avoir la chance de prier dorénavant."

(Al Mahajjatoul Baïda, Volume 1, Page 350)

Hadith 22: L'Importance des Heures de Prières .

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah oient sur lui ainsi que sur sa Famille) a rapporté qu'Allah, Le Tout Puissant et Le Glorieux a dit: "J'ai un engagement avec Mes croyants que s'ils accomplissent leurs Prières aux heures stipulées, Je ne leur châtierai pas et leur donnerai une place au Paradis sans aucune question."

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 19036)

Hadith 23: Le Saint Prophète et les Prières

Aishah raconte: "Nous étions engagés dans une longue conversation avec le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille), mais quand l'heure du Salat arriva, c'était comme si ni lui ne nous connaissait, ni nous ne le connaissions."

(Al Mahajjatoul Baïda, Volume 1, Page 350)

Hadith 24: Les Prières à l'Heure

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: "Si une personne préserve sa Prière et l'accomplit à son heure stipulée, elle monte en étant une pure lumière blanche et lui dit: "Tu m'as gardée, qu'Allah te protège." Mais s'il ne préserve pas sa Prière et s'il ne l'accomplit pas à son heure décrétée, elle s'élève telle une sombre et triste chose et lui dit: "Tu m'as détruite, qu'Allah te détruise aussi."

(Al Mahajjatoul Baïda, Volume 1, Page 340)

Hadith 25: Une Entité Bien Aimée

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "Les actions les plus aimées au regard d'Allah sont: la Prière aux heures stipulées, (ensuite) la bonté et la gentillesse envers les parents (et finalement) le Djihad dans la voie d'Allah."

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18897)

Hadith 26: Considérer les Prières comme Insignifiantes

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "Celui qui considère les Prières comme insignifiantes et légères n'est pas des miens. Je jure par Allah qu'il ne m'approchera pas à la Source de Kauthar."

Hadith 27: Le Dégradement ou l'avilissement des Prières

L'imam As-Sadiq (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: "Notre Intercession n'atteindra jamais celui qui considère ses Prières comme étant sans importance et sans aucune valeur."

(Biharul Anwar, Vol. 82, Page 227)

Hadith 28: Détruire les Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a formulé: " Ne détruisez pas vos Prières en aucun cas: celui qui détruit ses Prières sera ressuscité en compagnie de Qaroun, Haman et Fir'aun."

(Biharul Anwar, Vol. 82, Page 202)

Hadith 29: Les Prières Incorrectes

L'imam Al-Baqir (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: "Un jour, le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) était assis dans la Mosquée quand un homme entra et commença à prier, mais de telle façon qu'il n'accomplissait ni le Roukou ni les Soujouds correctement. En voyant cela, le Messager d'Allah (saw) commenta: "Cette personne picore comme un corbeau. Si elle vient à mourir et que l'état de ses Prières reste tel qu'il est actuellement, elle ne mourra sûrement pas comme faisant partie de ma Religion.

(Al Mahajjatoul Baidà, Vol. 1, Page 34)

Hadith 30: L'insouciance envers les Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a déclaré: "La Prière est le pilier de votre Religion et celui qui renonce intentionnellement à ses

Prières détruit sa Religion. En outre, celui qui ne respecte pas l'heure des Prières sera destiné à entrer au "Wayl" qui est une vallée en Enfer. En effet, Allah le Tout-Puissant a dit: "Malheur, donc, à ceux qui prennent tout en négligeant (et retardant) leur Salat": Le Saint Coran, Sourate Maoun versets 4 et 5

(Biharoul Anwar, Vol. 82, Page 202)

Hadith 31: Les Conséquences de l'Abandon des Prières

Le Noble Prophète (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "N'abandonnez pas vos Prières intentionnellement parce qu'en vérité, c'est une obligation d'Allah et Son Messager cesse de protéger celui qui renonce à ses Prières d'une façon intentionnelle."

(Kanzoul Oummal, Vol. 7, Hadith 19096)

Hadith 32: La mort de l'incrédule

Le Noble Prophète (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "Si une personne abandonne ses Prières sans se soucier des récompenses ni craindre les châtiments, je ne me préoccupe pas de lui car sa mort est celle d'un Juif, d'un Chrétien ou d'un Mazdéen)." "

(Biharoul Anwar, Vol. 82, Page 202)

Hadith 33: Le Châtiment

Le Noble Prophète (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: "Les bonnes actions de celui qui, sans aucune raison valable, n'accomplit pas ses Prières jusqu'à ce que son heure soit passée, sont annulées." Puis il a ajouté: "Ce qui diffère un Croyant d'un incrédule est l'abandon des Prières."

(Biharoul Anwar, Vol. 82, Page 202)

Hadith 34: La Porte de l'Enfer

Le Noble Prophète (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a déclaré: "Le nom de celui qui abandonneses Prières intentionnellement est écrit sur la porte de l'Enfer par laquelle il va (éventuellement) entrer."

(Kanzoul Oummal, Vol. 7, Hadith 19090)

Hadith 35: Les Conditions de l'Acceptation des Prières

L'imam As-Sadiq (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit qu'Allah, L'Exalté, a annoncé: "J'accepterai les Prières de celui qui se présente humblement devant Ma Grandeur, qui maîtrise pour mon Amour ses désirs ignobles et ses passions charnelles, passe sa journée en Mon Souvenir, ne cherche pas à montrer sa grandeur devant Mes créatures, nourrit les affamés, habille les nécessiteux, se comporte avec gentillesse et pitié envers ceux qui sont dans la misère et la difficulté, offre untoit à ceux qui sont étrangers (dans sa ville) et se trouvent loin de leur résidence."

(Wassa'ilous-Shia, Vol. 15, Page 210)

Hadith 36: Prières acceptées? Quelle en est la Preuve?

L'imam As-Sadiq (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: "Celui qui désire savoir si ses Prières sont acceptées ou pas doit observer si ses Prières l'ont éloigné du mal et des mauvaises actions. (Si oui,) alors il peut s'assurer que ses Prières sont acceptées dans la mesure où elles l'ont éloigné du Mal."

(Biharoul Anwar, Vol. 82, Page 198)

Hadith 37: Les Prières et la Wilayah des Ahloul Bayt

Une fois, une personne demanda à l'Imam Zainoul Ab idine (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui): "Quel est le critère de l'acceptation des Prières ?"

L'imam (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) répondit: "Reconnaître notre Wilayah et se désolidariser de nos ennemis."

(Biharoul Anwar, Vol. 84, Page 245)

Hadith 38: Les Prières Recommandées et Obligatoires

Imam Al-Baqir (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: "Quand une personne accomplit la Prière, parfois seule la moitié monte vers le ciel alors que parfois c'en est seulement le tiers, ou le quart, ou le cinquième qui monte. Seule la portion de la Prière que la personne aura accomplie en toute concentration et en toute attention du cœur est destinée à l'ascension. (Et alors) il est conseillé aux gens d'accomplir les Prières recommandées pour essayer de compenser ce qui était resté incomplet dans leurs prières obligatoires."

(Al Haqà'iq, Page 219)

Hadith 39: Les Prières Accompagnées de l'Adhan et de l'Iqamah

Imam As-Sadiq (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) dit: "Deux rangées d'anges prient derrière celui qui accomplit ses Prières avec Adhan et Iqamah alors que seulement une rangée d'anges prie derrière celui qui accomplit ses Prières avec Iqamah mais sans Adhan." On demanda à Imam (que la Paix soit sur lui): "Et quelle est la longueur de chaque rangée ?" L'imam (que la Paix soit sur lui) répondit: "Au minimum, sa longueur s'étend d'Est en Ouest et au maximum sa longueur est la distance comprise entre la Terre et les Cieux."

(Wassa'ilous Shia, Vol. 4, Page 620)

Hadith 40: Les Prières et les Supplications

L'imam As-Sadiq (que les Bénédictions d'Allah soient sur lui) a déclaré: "Il est vrai qu'Allah a rendu obligatoires sur vous les cinq Prières aux meilleurs moments de toutes les heures, alors il est important que vous L'imploriez à la fin de ces Prières."

[Un jour, une personne vint voir le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et lui dit : « Mon père et ma mère sont vieux et, comme ils sont attachés à moi, ils ne veulent

pas que j'aille au Djihad. »]

[En entendant ceci], le Noble Prophète (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) lui répondit : « (Dans ce cas) reste auprès de tes parents par Celui qui contrôle mon âme ! Leur attachement d'une journée et d'une nuit est meilleur pour toi qu'une année passée au Djihad. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 82)

Hadith n° 4 : L'action la plus aimée d'Allah

[Ibn Abbas rapporte :] « J'ai interrogé le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) : quelle action est la plus chère aux yeux d'Allah, Le Puissant, Le Glorieux ? »

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : « (Accomplir) les prières aux heures prescrites ».

J'ai alors demandé : « après cela, quelle est l'action la plus appréciée d'Allah ? »

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : « la bonté envers ses parents ». Je lui ai encore demandé : « après ça, quelle est l'action la plus aimée de Dieu ? »

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) dit : « le Djihad dans la Voie d'Allah. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 70)

Hadith n° 5 : Regarder ses parents

Le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) déclara : « Un enfant vertueux qui regarde ses parents avec amour et indulgence va recevoir, pour chacun de ses regards, des récompenses équivalentes à celles d'un Hajj accepté. »

Ceux qui se trouvaient autour du Prophète l'interrogèrent : « Ô Prophète d'Allah ! Est-ce que ceci est valable même s'il les regarde cent fois par jour ? » Le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : « Bien sûr ! Allah est Le Plus Grand et le Plus Bienveillant. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 73)

Hadith n° 6 : le rang élevé des parents

Imam Al Ridha (P) a dit : « Allah, Le Puissant, le Glorieux, a ordonné trois choses auxquelles Il a associé trois autres choses :

- Il a associé le paiement de la Zakat aux Prières le(Salat) : dans le cas où, si quelqu'un accomplit les Salats, mais ne paie pas la Zakat, ses Prières seront rejetées.
- Il a associé la gratitude envers Lui à la gratitude envers les parents : dans le cas où, si quelqu'un est reconnaissant envers Allah, mais ne respecte pas ses parents, il sera considéré comme celui qui observe un manquement à Allah.
- Il a associé la droiture ou la vertu avec les liens de parenté : dans le cas où, si quelqu'un est vertueux, mais garde des relations tendues avec ses proches ou les membres de sa famille, sera considéré comme étant pas dans la droiture.

(Biharoul Anwar, volume 74, page 77)

Hadith n° 7 : La bonté envers les parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a formulé: « Le fait qu'une personne agit avec bonté envers ses parents montre qu'elle a une excellente connaissance d'Allah. Ceci parce qu'il n'y a pas d'autres actes d'adoration qui rendent Allah heureux aussi vite que le fait de montrer du respect envers ses parents Musulmans pour l'amour d'Allah. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 77)

Hadith n° 8 : Obéissance à ses parents

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Celui qui suit les ordres d'Allah et obéit à ses parents aura deux portes qui s'ouvriront pour lui au Paradis. Et s'il arrive qu'il n'ait qu'un seul parent, une porte s'ouvrira pour lui au Paradis. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 67)

Hadith n° 9 : La position la plus élevée

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a déclaré : « Celui qui est obéissant envers ses parents et envers son Seigneur sera placé le Jour du Jugement dans l'endroit le plus élevé. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 467)

Hadith n° 10 : Remboursement des dettes

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Celui qui accomplit le Hajj au nom de ses parents et qui paie leurs dettes sera placé, par Allah, le Jour du Jugement, parmi les vertueux. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 468)

Hadith n° 11 : Faire plaisir aux parents

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Celui qui fait plaisir à ses parents a vraiment fait plaisir à Allah et celui qui rend ses parents furieux a vraiment attiré la colère d'Allah. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 470)

Hadith n°12 : Abrité par l'Arche (le Trône) d'Allah

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a rapporté : « Un jour, quand le Prophète Moussa (que la Paix soit sur lui) était en conversation avec son Seigneur, Le Puissant, Le Glorieux, il remarqua une personne sous l'Arche (le Trône) d'Allah, aussi, il demanda :

« Ô Mon Seigneur ! Qui est cette personne qui a le privilège d'être abritée par Ton Arche ? » Allah répondit : « Cette personne a été gentille et bonne envers ses parents et ne leur a jamais

calomnié. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 65)

Hadith n° 13 : Voyagez et soyez bon !

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Entreprenez un voyage (même de deux ans) pour être bon envers vos parents. Voyagez (même) pendant un an pour établir des liens de parenté avec les membres de votre famille. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 83)

Hadith n° 14 : Allongement de la vie et augmentation des revenus

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) dit : « Celui qui aspire à une longue vie et à l'augmentation de ses revenus devra it montrer de la bonté envers ses parents et établir des liens de parenté (avec ses proches etesl membres de sa famille). »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 475)

Hadith n° 15 : Avantages de la bonté envers les parents

[Han?n Ibn Soudayr rapporte : « Nous étions avec Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) et, parmi nous, se trouvait Mouyassir. Au cours de la discussion, nous nous sommes mis à parler au sujet du Silah Rahim (le fait d'établir des liens de parenté avec les membres de sa famille et ses proches). À ce moment, l'Imam (que la Paix soit sur lui) [en s'adr essant à Mouyassir] dit :

« Ô Mouyassir ! À plusieurs reprises, ta fin était proche, mais à chaque fois, Allah a retardé ta mort, grâce à tes actes de Silah Rahim avec les mem bres de ta famille. Si tu veux que ton espérance de vie augmente, montre de la bonté et dela gentillesse envers tes parents. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 84)

Hadith n° 16 : En tout premier lieu , Sois bon envers ta mère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) rapporte qu'un jour une personne s'approcha du Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et demanda : « Ô Prophète d'Allah ! Envers qui devrais-je faire preuve de bonté et de gentillesse ? » Le Noble Prophète répondit : « Envers ta mère. »

L'homme demanda ensuite : « Et après cela, envers qui d'autre ? » Le Saint Prophète lui dit encore : « ta mère ».

Il demanda de nouveau : « Et après ? » Une fois de plus, il répondit : « ta mère ».

Pour la quatrième fois, l'homme interrogea : « Et ensuite ? »

À ce moment-là, le Saint Prophète (saw) répondit : « (Ensuite, envers) ton père ».

(Biharoul Anwar, volume 74, page 49)

Hadith n° 17 : Vous récolterez ce que vous plantez!

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Soyez bons envers vos parents et vos enfants seront bons envers vous.

(Et) considérez les femmes des autres avec pureté(conduite et en intention) et vos femmes seront considérées avec pureté. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 466)

Hadith n° 18 : Les droits du père

Imam Ar Rida (P) raconte qu'un jour, une personne demanda au Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) : « Quels sont les droits du père qu'un fils doit respecter ? »

Le Noble Prophète répondit : « Il ne doit pas appeler son père par son nom, il ne doit pas marcher devant lui, il ne doit pas s'asseoir tant que son père n'est pas assis et il ne doit pas faire des actes tels, qu'à cause de ceux-ci, les gens insulteraient son père. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 45)

Hadith n° 19 : Le regard comme acte d'adoration

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Le regard plein d'amour d'un enfant envers ses parents est un acte d'adoration. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 80)

Hadith n° 20 : La signification d'une bonne conduite

Abou Wallad al-Hannat rapporte qu'il demanda un jour à Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) concernant la signification de la Parole d'Allah (dans le Saint-Qour'an) : « Et soyez bons envers vos parents. »

Imam a.s. répondit : « Être bon envers eux signifie les accompagner d'une bonne manière et ne jamais attendre qu'ils vous demandent ce dont ils ont besoin. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 79)

Hadith n° 21 : Les responsabilités envers ses parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit (concernant les parents) : « Ne leur lancez pas de regard excepté (un regard)avec amour et compassion ; ne levez pas votre voix sur les leurs ; ne levez pas vos mains sur les leurs ; ne marchez pas devant eux. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 79)

Hadith n° 22 : Au nom de ses parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit : « Qu'est-ce qui empêche une personne de faire du bien à ses parents - qu'ils soient vivants ou morts - en offrant des prières, en donnant la charité, en accomplissant le Hajj à leurs noms, (sachant que) les récompenses de ces actes lui sont également accordées, en plus d'être accordées à ses parents. En outre, en raison de ses

bonnes actions et de ses prières (pour eux), Allah, Le Puissant et Le Glorieux, lui octroiera d'abondants bienfaits. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 46)

Hadith n° 23 : Bonté envers des mauvais parents

Imam Mouhammad Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit :

« Il y a trois choses qu'Allah, Le Puissant et Le Glorieux, n'a permis à personne de délaisser :

- ne pas abuser de la confiance d'une personne, quelle soit bonne ou mauvaise;
- respecter ses promesses et ses engagements, qu'ils aient été faits à une personne bonne ou mauvaise;
- être bon et serviable envers ses parents, peu importe si qu'ils soient bons ou mauvais. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 56)

Hadith n° 24 : Parents polythéistes

Dans une lettre à Mamoun, Imam Ar Rida (que la Paix soit sur lui) a écrit : « Agir avec bonté envers ses parents est obligatoire, même s'ils font partie des polythéistes ; cependant, il ne faut pas leur obéir à propos d'actions qui vont à l'encontre des commandements d'Allah. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 72)

Hadith n° 25 : Visiter les tombes des parents

Il a été rapporté que le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Celui qui rend visite aux tombes de ses parents ou de l'un de ses parents chaque vendredi, Allah pardonnera ses péchés et le considérera comme faisant partie de ceux qui ont été bons envers leurs parents. »

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 468)

Hadith n° 26 : La gentillesse envers ses parents et le Paradis

Imam Ar Rida (que la Paix soit sur lui) raconte que le Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Soyez bons et gentils envers vos parents pour que votre récompense soit le Paradis, et s'ils vous ont renié, votre demeure sera le Feu (de l'Enfer). »

(Al-Kafi, volume 2, page 348)

Hadith n° 27 : Un regard sévère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a déclaré: « S'il y avait un mot plus dérisoire et insignifiant pour Allah que le mot "Fî", Il l'aurait interdit (Il nous aurait défendu de dire ce mot à nos parents). Prononcer "Fî" (une parole répulsive à ses parents) est la forme la plus légère du mauvais traitement envers les parents.Une des façons par lesquels une personne peut être considérée comme reniée de ses parents est le fait de jeter un regard dur et sévère enverseux.

»

(Al-Kafi, volume 4, page 50)

Hadith n° 28 : Un regard plein de haine

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit : « Allah n'acceptera pas les Prières d'une personne qui regarde ses parents avec haine, même s'ils ont été injustes envers elle ! »

(Al-Kafi, volume 4, page 50)

Hadith n° 29 : Rendre ses parents tristes

Le Commandeur des Croyants (que la Paix soit sur lui) a formulé : « Celui qui rend ses parents tristes a effectivement été renié par eux. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 64)

Hadith n° 30 : Le mécontentement de l'Imam

Imam Mouhammad Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) rapporte : « Un jour, mon père vit une personne marchant avec son fils. Alors qu'ils s'avançaient, le fils s'appuyait sur le bras de son père. (Cet acte de la part du fils était si aberrant et exaspérant pour mon père) qu'il ne lui a jamais adressé la parole tout au long de sa vie. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 64)

Hadith n° 31 : Se disputer avec son père

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) dit : « Il y a trois individus avec lesquels il ne faut pas se disputer pour ne pas souffrir d'humiliation et de déshonneur : son père, un dirigeant (juste) et une personne endettée. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 71)

Hadith n°32 : Le parfum du Paradis

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Faites attention à ne pas être renié de vos parents car, en vérité, le parfum du Paradis que l'on peut sentir à une distance de 1000 ans n'atteindra pas les narines de celui qui a été renié par ses parents et celui qui a rompu les liens de parenté (avec les membres de sa famille). »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 62)

Hadith n° 33 : Interdit d'entrer au Paradis !

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a déclaré: « La personne qui a été reniée par ses parents et qui consomme des boissons alcooliques, ainsi que les gens qui agissent avec bonté envers les autres, mais leur imposent, en échange, des obligations, ceux-ci n'entreront jamais au Paradis. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 34 : Allah ne leur accordera pas Sa Miséricorde !

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a déclaré :

« Le Jour du Jugement, il y aura quatre groupes de gens, sur lesquels Allah ne posera pas Son regard plein de Miséricorde :

- ceux qui ont été reniés par leurs parents,
- ceux qui imposent des exigences en retour de leurs bonnes actions envers eux,
- ceux qui rejettent le concept de destinée
- et ceux qui consomment de l'alcool. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 71)

Hadith n° 35 : Châtiment dans ce monde

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

« Il y a trois péchés dont les punitions sont accélérées (dépêchées) et non pas reportées à l'autre delà :

- le fait d'être renié de ses parents,
- agir avec oppression sur les gens
- et l'ingratitude face à la gentillesse. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 36 : Péché grave

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit : « Un péché qui noircit les cieux est le fait d'êtrerenié de ses parents. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 37 : Misère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit : « Être renié de ses parents fait partie des PéchésCapitaux. Ceci parce qu'Allah, Le Tout Puissant, Le Glorieux, a nommé ce genre de personne comme désobéissantes et misérables. »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 38 : Perdition

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) raconte :

« Un jour, le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) s'approcha d'un jeune qui était sur le point de mourir et lui demanda :

« Dis : "Il n'y a pas de Dieu sauf Allah" ». Mais la langue du jeune semblait liée et il ne pouvait pas prononcer ces mots. Quand ceci se produisit à plusieurs reprises, le Prophète dit à la dame qui se trouvait vers la tête du jeune homme:

« Est-ce que ce jeune homme a une mère ? » La dame répondit : « Oui, je suis sa maman. »

Le Prophète lui demanda : « Es-tu furieuse envers lui ? »

Elle avoua : « Oui, je ne lui ai pas adressé la parole depuis ces six dernières années. » En entendant ceci, il lui dit :

« Sois content de lui. »

Elle accepta et déclara : « Ô Prophète d'Allah ! Pour vous faire plaisir, qu'Allah soit content de

lui !»

Le Saint Prophète (saw) se dirigea, ensuite, vers le jeune homme et lui demanda de nouveau : « Dis: "Il n'y a pas de Dieu sauf Allah". »

Cette fois-ci, le jeune réussit à réciter cette phrase et, peu de temps après, son âme quitta son corps.»

(Biharoul Anwar, volume 74, page 75)

Hadith n° 39 : Actions sans bénéfices

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) affirme : « Allah (swt) dit à celui qui est renié de ses parents :

"Agis comme tu veux, car Je ne te pardonnerai pas." Alors qu'il dit à celui qui est bon envers ses parents :

"Agis comme tu veux. Je vais être miséricordieux envers toi." »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 80)

Hadith n° 40 : Le pardon des péchés

Imam Zaynoul Abidine (que la Paix soit sur lui) raconte :

« Une personne approcha, un jour, le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et lui demanda :

' Ô le Prophète d'Allah ! J'ai commis toutes sortes de mauvais actes. Y a-t-il une chance pour moi d'être pardonné ?'

Le Messager d'Allah lui demanda :

« Est-ce qu'un de tes parents est encore vivant ? »

L'homme répondit : « Mon père ».

Le Prophète lui dit : « Va vers lui et sois bon et gentil envers lui ».

Quand il s'en alla, le Prophète d'Allah murmura : « Si seulement sa mère était vivante ! »

((Biharoul Anwar, volume 74, page 82